



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

Nbre de Conseillers en exercice :15

Présents : 14

Votants : 15

Absent : 1

Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Julie MICOULAS – Philippe GUERRIER - Alice DENIS – Vincent JOLY - Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS – Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Sophie FOURNIER - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusés :

Pouvoirs : de

Secrétaire de séance :

2026 – D07 : DESIGNATION DU DELEGUE SIEGEANT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) ET DES 2 REPRESENTANTS TITULAIRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'ENERGIE (CLE) DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Vu l'article 7.1.1 des statuts du SDEEG instituant les commissions locales de l'énergie ;
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué au sein du comité syndical

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants au sein de la Commission Locale de l'Energie de l'Entre-Deux-Mers du SDEEG

Vu les candidatures de M. Christophe QUEBEC et de Mme Erika VASQUEZ pour le délégué au sein du comité syndical du SDEEG,

Vu les candidatures de M. Christophe QUEBEC, de M. Romain CHARDON et de Mme Erika VASQUEZ pour les représentants au sein de la CLE de l'Entre-Deux-Mers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- M. Christophe QUEBEC en tant que délégué au SDEEG à 12 voix (contre 2 voix pour Mme Erika VASQUEZ et 1 abstention)

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24 MARS 2026

ID : 033-213303506-20260320-2026D07-DE

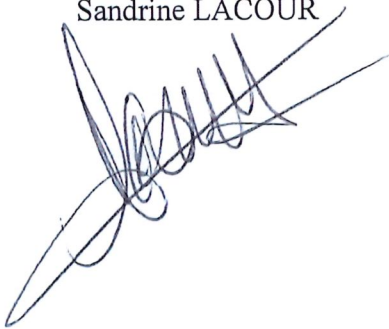
Besoin
levé

- M. Christophe QUEBEC à 12 voix (contre 2 voix pour l'abstention) et M. Romain CHARDON à 13 voix (23 voix au total) à la Commission Locales de l'Energie de l'Entre-Deux-Mers.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR



Le Maire,

Christophe QUEBEC

